



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents à la séance : 66
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de la convocation : 17/09/2020

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 07/10/2020

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n° DCS/2020/11

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET 2 AU BUDGET PRIMITIF 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni au Quattro à Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane représenté(e) par DE BONNAULT Marie-José (pouvoir), BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, BONNARDEL Jérôme, VALLIER Jean-Claude suppléant de BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FROGET Alain représenté(e) par BRIOULLE Jean-Pierre (pouvoir), GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LORIDON Pablito, RICOU CHARLES Michel, ROGOU Marie-Paule, ROUSSEAU Jean, SELLIER Jacques, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté(e) par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland représenté(e) par BONNAFFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice représenté(e) par CLAUZIER Élisabeth (pouvoir), KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté(e) par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté(e) par MOSTACHI Ginette (pouvoir), JOUBERT Claudie, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : AQUINO Roger, FRANCOU Jacques, LAURENS Jean

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, PY Martine

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BORRELLY Alexandre, TAIK Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, COSTORIER Rémi, LOUCHE Frédéric

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- ARMELIN Martine, Déléguée suppléante de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (commune de Saint Léger les Mélèzes) ;
- BASSET Florent, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (commune de Chabestan)
- BERNERD Françoise, Déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (commune de Gap) ;
- COGORDAN André, Délégué suppléant de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance (commune de La Rochette) ;
- CERESA Laurent, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance (commune d'Avançon) ;
- LE PARC Patrice, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (commune de Laye) ;
- REYNIER Joël, Délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (commune de Gap) ;
- Simon GALLES, chargé de mission urbanisme au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- Lucile NIVOU, chargée de mission transition énergétique au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- Pascal SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Adèle KUENTZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite à une erreur d'écriture, le montant voté en négatif dans les recettes d'investissement sur le compte 001 doit être inscrit en positif dans les dépenses d'investissement du même compte. Les modifications apportées par la décision modificative n°1 et n°2 figurent en rouge dans le tableau ci-après.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	392 417.09 €	361 670.85 € = 206 702,10€ Participations CC = 40 000€ Recette travaux en régie 214 968,75€ Amortissements
+		+	+
R E S T E S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		30 746.24 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		392 417.09 €	392 417.09 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	297 380.39 €	416 929.03 € = 94 000€ Subvention 42 165,01€ FCTVA 119 548,64€ Excédent cpt 1068 161 215,38 Amortissements
+		+	+
R E S T E S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	∅ +119 548.64 € ⇒ 119 548.64 €	-119 548.64 € +119 548.64 € ⇒ 0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		416 929.03 €	416 929.03 €

Afin de corriger l'erreur matérielle inscrite au Budget voté par le Conseil syndical le 27/02/2020, le Président propose à l'assemblée de rajouter 119 548.64 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », tant dans les dépenses (DM 1) que dans les recettes de la section d'investissement (DM 2).

Les membres du conseil syndical, présents et représentés, acceptent à l'unanimité les propositions modificatives du budget formulées par le Président et le mandatent pour sa mise en application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



